



Dietrich Laurent

Mise en place du BYOD – Quel support pour les enseignants-es et élèves ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

03.02.22

DFAC

Dépôt

Le BYOD (Bring Your Own Device) sera introduit prochainement pour les enseignants-es et dès la rentrée 2022 pour les élèves du S2 qui commencent en première année. Or il est impératif que ce changement dans les habitudes et les pratiques se fasse dans les meilleures conditions afin de ne pas perturber l'enseignement dispensé et passer un temps inutile pour les enseignants-es et les élèves à régler les problèmes logistiques.

En effet, chacun-e apportera son propre matériel et cela ne va pas sans des mesures d'accompagnement et de matériel. Il peut y avoir plusieurs catégories de problèmes qui peuvent être rencontrés :

- > Raccordements électriques en nombre suffisant
- > Accès à un point WiFi à haut débit gratuit sécurisé facile d'accès
- > Installation de logiciels d'enseignement et de bureautique compatibles avec chacun des ordinateurs personnels apportés par les enseignants-es/élèves
- > Protocoles de transferts de documents par voie électronique
- > Informations générales aux enseignants-es/élèves au préalable
- > Support technique personnel et disponible pour les problèmes qui surviendrait lors des périodes de cours

Ce dernier point est probablement un des plus importants pour les cours en soi et est celui qui engendre actuellement le plus grand nombre de soucis.

Mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que tous les points ci-dessus trouvent des réponses concrètes auprès des services de l'Etat concernés et quelles sont les mesures mises en place pour chacun d'entre eux ? Selon quel calendrier de mise en place ?
2. Est-ce que les services concernés disposent des moyens financiers et des ressources en personnel nécessaires pour la mise en place du BYOD à la rentrée 2022 ?
3. Est-ce qu'une liste des prérequis nécessaires pour les enseignants-es et les élèves a été établie (matériel minimum, logiciels à installer au préalable, information sur les boîtes email, etc.) et communiquée ?
4. Est-ce que le corps enseignant et les élèves sont informés de ces points et pourront commencer leur année scolaire sereinement ? Si non, quand le seront-ils ?

Merci en outre de bien vouloir ajouter à cette liste d'éventuelles autres informations qui seraient pertinentes sur le sujet.

—